



Communiqué de presse n°004/HAMA/SG/24

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel constate avec regret que certains médias diffusent des contenus susceptibles d'être assimilés à des propagandes politiques en faveur de certains candidats pour l'élection présidentielle du 6 mai 2024.

Il ressort des observations réalisées par la HAMA que certains médias diffusent des magazines et des journaux avec des contenus à caractère électoraliste en faveur de certains candidats.

La HAMA rappelle aux responsables des médias que la diffusion des activités telles que les inaugurations, les remises des dons est interdite conformément aux décisions édictées dans le cadre de la régulation des médias en période électorale.

Fait à N'Djaména le 24 avril 2024

Pour Président de la HAMA,

La Vice-Présidente



Mme Evelyne FAKIR KANASAWA

